

	RÈGLE	PAGE
BILLS DE SUBSIDES:		
Dispositions étrangères, exclusion de	63	17
Recommandations par le représentant de la Reine	62	17
 BILLS PRIVÉS:		
Communes—		
absence de pétition	94	28
rapport par le comité du <i>Règlement</i> et de la procédure.....	94	28
délai avant étude en comité	95	28
Sénat—		
affichage quotidien des listes des bills privés devant les comités	97	28
amendement émanant des Communes	101	29
amendement substantiel, aucun ne peut être proposé en Comité plénier ou en troisième lecture sans préavis.....	100	29
comité, renvoi à un, après deuxième lecture	93	28
Cour suprême, renvoi à	92	27
délai avant étude en comité	95	28
dépôt du bill et frais à verser	90	27
juridiction, question de,	91	27
personnes atteintes par, droit de présence au comité	98	28
présentés, précédés d'une pétition	89	27
«registre de bills privés»	96	28
renvoi au Comité plénier, aucun, sauf sur l'ordre du Sénat	99	28
sauf dispositions contraires prévues, les règles relatives aux bills publics s'appliquent	102	29
<i>(Voir aussi: Pétitions pour bills privés)</i>		
 CHAMBRE DES COMMUNES:		
<i>(Voir: Communes, Chambre des)</i>		
 CHEF DE L'OPPOSITION AU SÉNAT		
Membre d'office de tous les comités permanents et du <i>Comité de sélection</i>	68	20
 CITATIONS D'UN DISCOURS DES COMMUNES:		
Permis aux sénateurs de résumer le contenu d'un discours mais ne peuvent citer un passage—exceptions	34A	9
 COMITÉ DE PRIVILÈGES:		
Nommé le premier jour de toute session	7(2)	4
 COMITÉ DE SÉLECTION:		
Institué au début de chaque session	66(1)	17
Leader du Gouvernement et Chef de l'Opposition, membres d'office	68	20
Sénateurs nommés pour la durée de la session	66(2)	18